



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 SEPTEMBRE 2025**

Le huit septembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Marie-France TALINEAU, Emmanuel ROUSSELOT, Audrey RIGAUDEAU, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Lydie BARATON, Karine MORIN, Sophie BARIBAUT, Marie- Sandrine GIRARD.

Absents excusés : Joël BONNET (donne pouvoir à Jean-Luc GUINARD), Anthony PEIGNON, Annie MARSAULT, Laura LUSSEAU, Nathalie FAZILLEAU.

Absents non excusés : Éric CATHELINEAU, Patrice NIVAUT, Karine OLIVIER.

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.

Présentation de Pierre Emmanuel POUBLANC, conseiller numérique, qui a pris ses fonctions lundi 8 septembre 2025.
Présentation de Julie GAROT, médiatrice culturelle à la Micro-Folie qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2025.
Léonie SAGOT, actuelle médiatrice culturelle nous a présenté le bilan d'activités de la micro-folie sur l'année 2024 et 2025.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 juillet 2025

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 Juillet 2025, avec :

- 16 voix « pour »,
- 16 voix « contre »,
- 16 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière »,

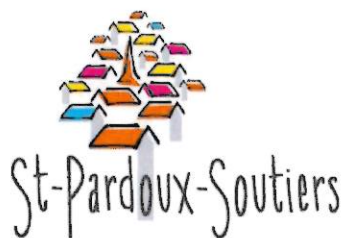
L'enfouissement HTA suit son cours, pas de problème particulier.

Le PATA s'est terminé au mois d'août du fait du camion en panne.

Deux agents interviennent sur les communes de Vouhé, Beaulieu et Mazières en Gâtine, pour des travaux de voirie.

SMA : les travaux ont été réalisés.

Halle des sports : retard de livraison de la structure, décalage de 15 jours.



► Département : Deux-Sèvres
► Arrondissement : Parthenay
► Canton : La Gâtine

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, référents à la commission « Restaurant Scolaire »
Proposition d'une réunion avec Raphaël courant septembre.

Guillaume BONNIN, représentant à la « commission économique »
Commission le 22 septembre pour travailler sur un nouveau mémento à distribuer en novembre avec le bulletin municipal.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales »
Mise en place en collaboration avec le Centre Socioculturel d'un atelier mémoire les premiers et 3èmes vendredis du mois de 9h30-11h00 à partir du 3 octobre

Préparation en cours d'halloween le 17 octobre à la salle de Soutiers avec un spectacle de feu.

En cours de préparation en collaboration avec la Gendarmerie de Parthenay, le 5 novembre, une sensibilisation pour le public âgé sur diverses thématiques (démarchage, cybercriminalité, fraudes...)

Marie-France TALINEAU, référente à la commission « Petite Enfance-Seniors »
Repas des aînés organisé le 18 octobre.
Demande d'aide auprès des élus pour la mise en place des tables, chaises et couverts.

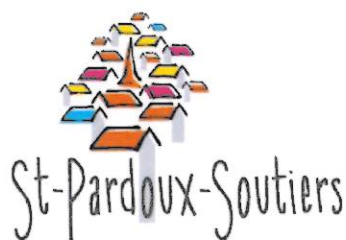
Martin MOREAU, référent à la commission « association »
Chemins de randonnée : nettoyage des chemins, nettoyage des croix en granit, remise en état de certaines clôtures.
Contrats avec l'AICM.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement »
RAS

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture »
Etablissement de diagnostic (DPE) pour mise en vente des logements au 26 et 28 Pré de la Cure.
Estimation entre 70 000 € et 85 000 €.

Audrey RIGAUDEAU, représentant la commission « Ecoles – jeunes »
Travaux en cours à l'école pour une durée d'un an.

Johann BARANGER, représentant la commission « culture et communication »
RAS



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

AFFAIRES GÉNÉRALES

D2025-09-74 – ACQUISITION PARCELLE

AC 199

Suite à la réunion de bureau du 4 septembre 2025, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée AC 199, d'une superficie de 1 449 m², appartenant à la famille TEZE.

Cette parcelle est intéressante car elle permet une liaison entre les parcelles AC 9 ET AC 221 acquises dernièrement avec la Rue Myrtille. Cette parcelle est contiguë à la parcelle AC 81 sur laquelle la municipalité va devoir se positionner pour une potentielle acquisition.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 5 500.00 €

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés et éventuellement frais de bornage) sont à la charge de la Commune.

L'affaire sera remise au Cabinet notarié de Verruyes, Maître Vincent ROULLET.

Le Conseil Municipal, ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte l'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.**
- **Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou à ses adjoints pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**

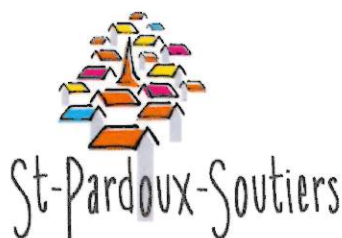
D2025-09-75 – SEOLIS

Contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings

Monsieur le Maire rappelle la signature du contrat d'entretien de l'éclairage public de la commune en date du 2 avril 2021, et approuvé par délibération en date du 1^{er} avril 2021.

Il a été nécessaire de renouveler ce contrat rapidement par le biais de deux avenants (du 1^{er} au 31 mai, puis du 1^{er} juin au 31 juillet), en raison du manque de derniers éléments sur l'état actuel de notre parc, pour la conception du nouveau contrat.

Afin de le renouveler cette prestation, SÉOLIS propose un nouveau contrat « Offre IRIS » :



► Département : Deux-Sèvres
► Arrondissement : Parthenay
► Canton : La Gâtine

- Durée du contrat : 4 ans
- Date d'effet du contrat : 1er août 2025

Le quantitatif de l'offre est le suivant :

- Nombre de points lumineux Type A : 321
- Nombre de points lumineux Type B : 26
- Nombre de postes de commandes individuelles : 16

Le montant annuel pour la 3^{ème} année est de 4 307.33 € HT.

La mise à disposition du Lum'Iris (logiciel de gestion et de maintenance est de 500 € HT annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le renouvellement de contrat de prestations tel que présenté ci-dessus,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

D2025-09-76 – INSTALLATION D'UNE BOX MEDICALE

Après avoir rappelé que la santé est une mission d'Etat, Monsieur le Maire souligne la pénurie de médecins généralistes, dont la moitié a plus de 60 ans, ce qui rend l'accès aux soins de plus en plus difficile.

L'émergence du cabinet médical autonome breveté, équipé d'une borne de télémedecine avec des dispositifs connectés est une solution intéressante pour répondre au besoin. Conçue pour répondre aux besoins de consultation immédiate ou quasi immédiate et dotée de matériel médical (tensiomètres, otoscope, thermomètre...), cette « box médicale » est reliée à un réseau de médecins généralistes pour les consultations médicales classiques avec une possibilité selon l'opérateur de rendez-vous avec des spécialistes.

La Box Médicale a repris contact avec la commune de Saint-Pardoux au printemps, car l'entreprise venait d'être sélectionnée pour un projet d'état programme d'innovation 2030, et devait proposer une commune partenaire par département. La Box Médicale a souhaité mettre en œuvre ce projet avec la commune de Saint-Pardoux-Soutiers, premier contact qu'elle avait eu dans le département. Nous avons répondu à l'appel à projet dans les trois jours.

Pour la réalisation de ce programme, la Commune de Saint-Pardoux-Soutiers s'engagera à mettre à disposition un lieu d'implantation, d'effectuer les travaux de nivellement avec une dalle intégrant l'accès PMR et une arrivée électrique pour la pose de la box médicale. La commune s'engagera également à prendre en charge le transport (au prix forfaitaire de 1 000 € HT), les consommations électriques, internet et un ménage quotidien en semaine pendant 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, marque son intérêt pour le projet présenté,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à valider le projet d'implantation d'un cabinet médical autonome,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

FINANCES

D2025-09-77 – LOTISSEMENT LA VALLÉE

Définition du prix de vente des parcelles

Le Maire rappelle la réalisation du Lotissement communal dénommé « La Vallée » avec création de 4 parcelles à bâtir d'une superficie variant de 819 m² à 1 135 m².

Les travaux de viabilisation des terrains seront en partie achevés début novembre.

En conséquence, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains et de lancer la commercialisation des parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le permis d'aménager accordé par arrêté n°U2025_0034 en date du 19 mars 2025,

Vu le règlement du lotissement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2022 créant le budget annexe du Lotissement au 1^{er} janvier 2023,

- DECIDE de définir le prix de vente des lots comme suit :

N° Lot	Superficie en m ²	Prix au m ² TTC	Coût proposé à la vente HT	Coût proposé à la vente TTC
1	819	49,00	33 442.50 €	40 131,00 €
2	1091	49,00	44 549,17 €	53 459,00 €
3	962	49,00	39 281.67 €	47 138,00 €
4	1135	49,00	46 345,83 €	55 615,00 €

- De confier à Maître ROULLET, notaire domicilié à Verruyes (79) la rédaction de tous les actes liés à la vente de tous les lots,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les promesses de ventes et les actes notariés correspondant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur.

Informations et questions diverses

- Présentation documents architecte pour le Lotissement les Frênes.
- Proposition d'études et de maîtrise d'œuvre (URBA 37) pour la création de liaisons douces inter-quartier concernant le Lotissement Les Frênes.

- Présentation de l'estimation des logements situés 26 et 28 Route du Pré de la Cure.
- Réflexion sur l'acquisition de différentes parcelles : champs famille TEZE.
- Enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC MOUILLEPAIN relative à un projet d'extension de son atelier avicole existant situé au lieu-dit La Verdonnière sur la Commune d'AZAY SUR THOUET (avis à donner à la réunion de conseil qui aura lieu en novembre)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 36

La Secrétaire de séance,
Marie-France TALINEAU



Le Maire,
Johann BARANGER

